

**COUT PREVISIONNEL PROCEDURE CONTREFAÇON CLE à GAZ
CONTRE la Société ADDAX - 117.000 €**

(Voir plus si variation en cas incidents de procédure).



DEVIS de mon cabinet Conseil en Propriété Industrielle – Cabinet PONTET ALLANO (Paris)

De : Alain Courteville [mailto:acourteville@pontet-allano.com]

Envoyé : vendredi 17 septembre 2010 18:50

À : 'Michel Babaz'

Cc : 'Bernard PONTET'; sallano@pontet-allano.com

Objet : RE: Avis motivé sur la contrefaçon

Bonjour,

Voici un ordre de grandeur des coûts et des délais :

Le coût à prévoir pour une saisie-contrefaçon, s'il y a lieu d'en faire une, est d'environ **12 000 €**.

Les frais d'honoraires pour la première instance sont de l'ordre de **15 000 €** pour un avocat, + **15.000 €** pour nous, ce qui mène à un total en incluant la saisie-contrefaçon de l'ordre de **40 000 à 50 000 €**.

Si nous gagnons en première instance, une expertise financière sera ordonnée, suivi d'une plaidoirie sur les dommages. Le coût pourra être d'environ **50 000 €** (**15 000** à avancer à l'expert mais qui seront en définitive supportés par le perdant en appel si appel il y a, **15 000** pour l'avocat et si nous devons intervenir **15 000** pour nous).

La durée de la première instance est a priori de 1,5 à 2 ans. Il faut compter la même durée en appel si appel il y a.

Le coût de l'appel devrait tourner autour de **30 000 €**. Si nous gagnons dès la première instance, la procédure d'appel et l'expertise financière se déroulent parallèlement.

Bien entendu ces prix sont hors TVA et peuvent varier notamment en cas de développement particulier (incidents de procédure, apparition d'une clé Addax modifiée, évolutions chez l'adversaire, etc. ...).

Bien cordialement,
Alain Courteville